

Faits saillants du *Sondage sur l'importance de l'épargne-retraite individuelle et collective pour les travailleurs québécois*

Service des statistiques et des sondages



Rédaction | Francis Picotte

Mise en page | Christine Deschênes

Révision linguistique | Louise Hamel

Graphisme | Nicholas Grenier

Date de parution | Octobre 2010

Les caractéristiques du sondage

- La population visée était constituée des travailleurs québécois âgés de 25 ans ou plus consentant à répondre à une entrevue téléphonique en français ou en anglais.
- La collecte de données s'est déroulée par téléphone du 1^{er} au 28 mai 2009.
- Au total, 1 502 entrevues ont été complétées.

Âge	Nombre de répondants
25 à 34 ans	318
35 à 44 ans	368
45 à 54 ans	505
55 ans ou plus	311
Total	1 502

- Les répondants ont été répartis en deux groupes distincts pour l'analyse :
 - Ceux dont l'employeur offre un régime de retraite : les travailleurs qui ont accès à un régime de retraite auprès de leur employeur actuel, peu importe le régime (cotisation déterminée, prestations déterminées, REER collectif, RPDB, etc.).
 - Ceux dont l'employeur n'offre pas de régime de retraite : tous les autres travailleurs, y compris les travailleurs autonomes.

Le portrait des répondants

- Les travailleurs québécois dont l'employeur offre un régime de retraite travaillent généralement dans une entreprise de 100 employés ou plus, sont syndiqués, travaillent à temps plein, ont au moins un diplôme d'études secondaires et ont un revenu familial plus élevé que ceux dont l'employeur n'offre pas de régime de retraite.

Taille de l'organisation	Ceux dont l'employeur offre un régime de retraite	Ceux dont l'employeur n'offre pas de régime de retraite
Moins de 20 employés	24 %	76 %
20 à 99 employés	51 %	49 %
100 à 299 employés	77 %	23 %
300 employés ou plus	95 %	5 %

Plus haut diplôme ou certificat obtenu	Ceux dont l'employeur offre un régime de retraite	Ceux dont l'employeur n'offre pas de régime de retraite
Aucun	41 %	59 %
Secondaire / école de métiers	62 %	38 %
Collégial	72 %	28 %
Universitaire – baccalauréat ou inférieur	77 %	23 %
Universitaire – supérieur au baccalauréat	79 %	21 %

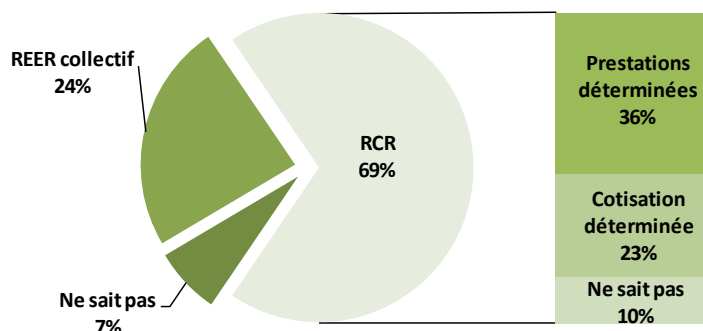
Revenu familial	Ceux dont l'employeur offre un régime de retraite	Ceux dont l'employeur n'offre pas de régime de retraite
20 000 \$ et moins	32 %	68 %
20 001 \$ à 40 000 \$	46 %	54 %
40 001 \$ à 60 000 \$	67 %	33 %
60 001 \$ à 80 000 \$	75 %	25 %
80 001 \$ à 100 000 \$	80 %	20 %
Plus de 100 000 \$	80 %	20 %

- La très grande majorité des travailleurs pensent que la carrière idéale pour eux est de demeurer le plus longtemps possible avec le même employeur. De plus, ils travaillent pour leur employeur actuel depuis plus de 12 ans.

Ceux dont l'employeur offre un régime de retraite

- En excluant les travailleurs autonomes, les 2/3 des travailleurs québécois ont accès à un régime de retraite auprès de leur employeur.
- Malgré le fait que l'adhésion au régime est facultative dans 30 % des cas, la forte majorité des travailleurs qui se voient offrir un régime de retraite y participent (93 %).
- Dans 70 % des cas, le régime d'épargne-retraite offert par l'employeur est un régime complémentaire de retraite (RCR). Parmi les deux types de RCR existants, c'est le régime à prestations déterminées qui est le plus courant.

Types de régimes de retraite offerts



- Le niveau de cotisation demandé aux travailleurs semble en général adéquat. En effet, 80 % le jugent adéquat et 9 % le trouvent même trop bas. Ce sont surtout les travailleurs plus âgés ainsi que ceux dont l'employeur ne cotise pas qui trouvent que la cotisation qui leur est demandée n'est pas assez élevée.
- Le fait que l'employeur offre un régime d'épargne-retraite est considéré comme un gros ou très gros avantage par 81 % des répondants et comme un très gros avantage par 30 %.
- La probabilité d'accepter un emploi similaire dans une organisation qui n'offre pas de régime d'épargne-retraite est relativement faible (3,3 sur 10). De plus, 37 % affirment qu'ils n'accepteraient sûrement pas (0 sur 10).
- La probabilité d'accepter un emploi similaire dans une organisation sans régime d'épargne-retraite augmente chez les travailleurs dont l'employeur ne cotise pas, pour ceux qui trouvent que le fait que l'employeur offre un régime de retraite est un petit avantage ou n'en est pas vraiment un, pour ceux dont le régime offert est un REER collectif, pour ceux dont l'adhésion est facultative et pour ceux qui changent régulièrement d'employeur.

Portrait de ceux qui ont la plus forte probabilité d'accepter un emploi similaire sans régime d'épargne-retraite	Probabilité (sur 10)
Ceux dont l'employeur ne cotise pas au régime de retraite	4,6
Ceux qui trouvent que c'est un petit avantage	4,5
Ceux qui ont un REER collectif	4,4
Ceux dont l'adhésion est facultative	4,4
Ceux qui trouvent que ce n'est pas vraiment un avantage	4,3
Ceux qui changent régulièrement d'employeur	4,3

La majorité des travailleurs connaissent bien le régime de retraite de leur employeur (21 % très bien et 50 % plutôt bien). Plus on approche de l'âge de la retraite, mieux on connaît le régime d'épargne-retraite de son employeur.

Groupe d'âge	Connaît très bien le régime offert par l'employeur
25 à 34 ans	11 %
35 à 44 ans	16 %
45 à 54 ans	26 %
55 ans ou plus	33 %

Ceux dont l'employeur n'offre pas de régime de retraite

- Si on exclut les travailleurs autonomes, le tiers des travailleurs québécois n'ont pas accès à un régime de retraite auprès de leur employeur.
- Dans 15 % des cas, la mise en place d'un tel régime a été demandée par un syndicat ou un groupe d'employés. Cependant, 21 % ne savent pas si une telle demande a déjà été présentée.
- À partir de 35 ans, 64 % des travailleurs souhaiteraient très fortement (19 %) et fortement (45 %) qu'un régime de retraite soit offert par leur employeur. Pour les 25 à 34 ans, la proportion est tout de même de 50 %.
- Les travailleurs seraient même prêts à y consacrer 8,4 % de leur salaire. Le groupe qui souhaiterait très fortement qu'un régime de retraite soit offert par l'employeur serait prêt à y cotiser pour 10 % du salaire, et le tiers accepterait d'y verser plus de 10 %.
- La probabilité d'accepter un emploi similaire dans une organisation qui offre un régime d'épargne-retraite est de 5,8 sur 10, soit presque deux fois plus que dans le cas contraire. Cette probabilité augmente considérablement chez les travailleurs qui souhaiteraient très fortement qu'un régime de retraite leur soit offert par leur employeur (8,0 sur 10).

Connaissance des régimes complémentaires de retraite (RCR)

- Peu de gens (23 %) disent bien comprendre la différence entre un régime à prestations déterminées et un régime à cotisation déterminée. Même parmi ceux qui ont un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, seulement 31 % disent comprendre la différence entre ces deux types de RCR.
- Après qu'on leur explique la différence, et selon ce qu'ils en comprennent, 61 % des travailleurs préféreraient avoir un régime de retraite à prestations déterminées et 31 %, un régime à cotisation déterminée.

- Les gens semblent contents du type de régime qu'ils ont présentement. En effet, 83 % des travailleurs qui ont un régime à prestations déterminées aiment mieux ce type de régime, tandis que 55 % de ceux qui ont un régime à cotisation déterminée préfèrent ce dernier type.
- Les principales raisons invoquées parmi ceux qui préfèrent le régime à prestations déterminées sont :
 - On sait combien on va toucher. ⇒ 46 %
 - On est plus sûr de toucher la somme prévue. ⇒ 15 %
 - C'est plus facile à planifier. ⇒ 15 %
- Pour ceux qui préfèrent le régime à cotisation déterminée, les principales raisons sont :
 - On sait combien on paie. ⇒ 29 %
 - Quand les rendements sont bons, on peut toucher plus. ⇒ 12 %

Autres produits d'épargne et actifs

- La proportion de travailleurs qui ont certains produits d'épargne et actifs augmente considérablement quand on leur demande de se projeter à la retraite.

Produits d'épargne et actifs	Proportion de ceux qui en ont	Proportion de ceux qui en auront à la retraite
REER	72 %	86 %
Résidence principale presque ou entièrement libre d'hypothèque	45 %	86 %
Épargne personnelle hors REER et hors CELI	42 %	63 %
CELI	19 %	59 %
Résidence secondaire presque ou entièrement libre d'hypothèque	10 %	31 %
Immeubles, commerces ou autres actifs importants	14 %	26 %

Planification financière de la retraite

- Les travailleurs prévoient, en moyenne, prendre leur retraite à 61 ans. Ce résultat est similaire au résultat obtenu dans le *Sondage sur attitudes et comportements de la population québécoise en matière de planification financière de la retraite* effectué en 2008.

Âge prévu de la retraite	2009	2008 (non-retraités)
40 à 54 ans	4 %	4 %
55 ans	12 %	15 %
56 à 59 ans	8 %	8 %
60 ans	26 %	28 %
61 à 64 ans	6 %	3 %
65 ans	29 %	25 %
Plus de 65 ans	9 %	11 %
Ne sait pas ou ne répond pas	6 %	6 %
Moyenne	61,2	60,8

- La crise financière qui sévissait au moment du sondage semble avoir influencé les travailleurs près de l'âge de la retraite. En général, seulement 12 % des travailleurs prévoyaient retarder la prise de la retraite. Cette proportion augmente à 15 % pour les 45 à 54 ans et à 21 % pour les 55 ans ou plus. Les plus jeunes doivent se dire qu'ils vont avoir le temps de récupérer les pertes.
- À la retraite, les prestations du régime de retraite de l'employeur ou de celui du conjoint constitueront la principale source de revenus de ceux qui ont un régime de retraite (59 %). Ceux qui n'en ont pas comptent principalement sur les prestations gouvernementales (47 %) ou sur leur épargne et leurs actifs personnels ou ceux du conjoint (45 %).
- La plupart des travailleurs (60 %) pensent que leur niveau de vie à la retraite restera le même et 23 %, qu'il se détériorera. Ces résultats sont semblables à ceux obtenus en 2008.

À la retraite, votre niveau de vie va...	2009	2008 (non-retraités)
s'améliorer	14 %	16 %
rester le même	60 %	61 %
se détériorer	23 %	21 %
Ne sait pas	3 %	2 %

- Peu de travailleurs planifient leur retraite. Seulement 21 % d'entre eux se sont fixé un objectif de revenu à la retraite et ont un plan pour atteindre cet objectif. La majorité des travailleurs ne se sont pas

fixé d'objectif (72 %). Les 7 % restants ont un objectif de revenu à la retraite, mais aucun plan pour l'atteindre.

- En raison de la crise financière, près de 40 % des travailleurs qui ont un objectif de revenu à la retraite ou un plan comptent réviser cet objectif ou ce plan. Parmi ceux qui n'ont pas d'objectif, 26 % ont l'intention de s'en fixer un.
- Plus de la moitié des travailleurs (55 %) disent qu'ils possèdent peu ou pas de compétences pour planifier eux-mêmes leur retraite. Parmi eux, 45 % n'ont jamais demandé à un spécialiste en finances personnelles de les aider à planifier leur retraite.
- Les personnes qui consultent le plus sont celles qui ont des actifs et d'autres formes d'épargne ainsi que les hauts salariés.

Régime de retraite par financement salarial

- Globalement, 27 % des travailleurs participeraient à un tel régime s'il leur était offert.
- Chez ceux dont l'employeur n'offre aucun régime de retraite, la proportion augmente à 40 % pour les travailleurs syndiqués et à 34 % pour les non-syndiqués.

Cotisations volontaires au Régime de rentes du Québec

- Permettre le versement de cotisations volontaires au Régime de rentes du Québec (RRQ) intéresse plus de la moitié des travailleurs (12 % trouvent l'idée très intéressante et 42 %, assez intéressante).
- Même si 54 % des travailleurs trouvent l'idée intéressante, 33 % disent qu'ils ne cotiseraient certainement pas (probabilité de 0) volontairement au Régime de rentes du Québec et seulement 7 % y cotiseraient certainement (probabilité de 10). La probabilité de verser des cotisations volontaires au RRQ se compare avec la probabilité de verser des cotisations dans un CELI.
- La probabilité de cotiser à un REER est toutefois sensiblement plus élevée avec une moyenne de 6,1 sur 10.

Probabilité de cotiser dans les deux prochaines années (sur 10)	Cotisations volontaires au RRQ	CELI	REER
0 (certainement pas)	33 %	39 %	22 %
1 à 3	14 %	11 %	8 %
4 à 6	28 %	19 %	15 %
7 à 9	18 %	16 %	18 %
10 (certainement)	7 %	15 %	37 %
Moyenne	3,8 sur 10	4,0 sur 10	6,1 sur 10

- De façon globale, la probabilité d'épargner en vue de la retraite au cours des deux prochaines années se situe à 6,5 sur 10 et 31 % disent qu'ils le feront certainement.
- Si on donnait 1 000 \$ aux travailleurs avec instruction de partager ce montant entre un CELI et une cotisation volontaire au RRQ, la plupart des gens (37 %) disent qu'ils le partageraient moitié-moitié, 22 %, qu'ils mettraient tout dans un CELI et 20 %, tout dans le RRQ à titre de cotisation volontaire.

Rémunération à la carte

- Si on offrait aux travailleurs 10 % de leur salaire afin qu'ils le répartissent entre quatre options d'avantages sociaux additionnels, ils le distribueraient en moyenne de la manière suivante :
 - Régime de retraite ⇒ 4,3 %
 - Augmentation de salaire ⇒ 2,2 %
 - Congés supplémentaires ⇒ 2,1 %
 - Assurance collective supplémentaire ⇒ 1,4 %